

Gouvernement du Québec

Décret 8-2005, 19 janvier 2005

CONCERNANT la nomination de membres du Conseil de la science et de la technologie

ATTENDU QUE l'article 31 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2003, c. 29) institue le Conseil de la science et de la technologie;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 33 de cette loi prévoit que le Conseil se compose de quinze membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic;

ATTENDU QUE l'article 34 de cette loi prévoit notamment que les membres du Conseil, autres que le président du Conseil, sont nommés pour au plus trois ans, que leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois et qu'à l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 816-2001 du 27 juin 2001, madame Francine Bonicalzi ainsi que messieurs Hany Moustapha et Jean Nicolas ont été nommés membres du Conseil de la science et de la technologie, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 920-99 du 18 août 1999, mesdames Nicole Lafleur et Louise Dandurand ont été nommées membres du Conseil de la science et de la technologie, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 965-2001 du 23 août 2001, monsieur André Beauchamp a été nommé membre du Conseil de la science et de la technologie, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Conseil de la science et de la technologie, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— madame Francine Bonicalzi, présidente-directrice générale, Technopole Vallée du Saint-Maurice ;

— monsieur Hany Moustapha, directeur du programme de technologie, de formation technique et de collaboration, Pratt & Whitney Canada Cie ;

— monsieur Jean Nicolas, professeur titulaire au Département de génie mécanique, Université de Sherbrooke ;

— madame Nicole Lafleur, directrice générale, Cégep de Lévis-Lauzon ;

— madame Louise Dandurand, présidente-directrice générale, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ;

QUE la personne suivante soit nommée membre du Conseil de la science et de la technologie, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Édith Deleury, professeure titulaire à la Faculté de droit, Université Laval, en remplacement de monsieur André Beauchamp.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43722

Gouvernement du Québec

Décret 9-2005, 19 janvier 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur André J. Brochet comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur André J. Brochet de Charlesbourg, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter des présentes ;

QUE le lieu de résidence de monsieur André J. Brochet soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43723